

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 17 et 18 juillet 1962) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT GREC CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES RELATIFS À LA DÉFENSE.

I

*L'Ambassadeur du Canada à la Grèce au Ministre
des Affaires étrangères de la Grèce.*

AMBASSADE DU CANADA

LE 17 JUILLET 1962.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous proposer d'ordre de mon Gouvernement qu'un accord sur des échanges de renseignements concernant la recherche soit conclu, à des fins de défense, par nos deux Gouvernements aux termes du Mémorandum d'Accord ci-joint.

Si ce Mémorandum d'Accord est jugé acceptable par votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse confirmative constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur un mois après le jour de votre réponse et le demeurerait jusqu'à l'expiration d'une période de six mois à compter du jour où l'un des deux Gouvernements aurait reçu de l'autre un préavis de dénonciation.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

E. D'ARCY MCGREER.

**Monsieur Evangelos Averoff-Tossizza
Ministre des Affaires étrangères
Athènes**